

# DRC3501/4796 – Droit international privé

Guillaume Laganière ([glaganie@uOttawa.ca](mailto:glaganie@uOttawa.ca))

Trimestre hiver

*L'enregistrement audio ou vidéo du cours est interdit*

## Description du cours

Il s'agit d'un cours obligatoire de troisième année, pour trois crédits. Il constitue une introduction à la méthodologie du droit international privé et au Livre Dixième du *Code civil du Québec*.

Les étudiants apprendront à interpréter, appliquer et critiquer les principales dispositions du *Code civil du Québec* applicables lorsqu'une situation comporte un lien avec deux ou plusieurs systèmes juridiques étatiques. Nous aborderons trois catégories de problèmes : la compétence internationale des tribunaux québécois, les conflits de lois et la reconnaissance des jugements étrangers.

## Objectif du cours

Se familiariser avec la méthodologie et la structure du Livre Dixième du *Code civil du Québec* – élément d'extranéité, qualification, règles de conflits, facteurs de rattachement, etc.

Apprendre à interpréter, appliquer et critiquer les principales dispositions du *Code civil du Québec* en matière de droit international privé et résoudre de façon autonome des problèmes juridiques complexes.

Utiliser les connaissances acquises durant la formation universitaire (droit des personnes et de la famille, droit des obligations, droit de l'entreprise, droit judiciaire privé, droit constitutionnel, droit international public, etc.) pour mieux situer, comprendre et appliquer le Livre Dixième du *Code civil du Québec*.

Développer un esprit ouvert et critique à l'égard de la méthodologie et de l'application des règles de droit international privé.

Connaître les principaux outils de recherche en droit international privé québécois.

## Méthode d'enseignement

Discussions, résolution de problèmes et exposés magistraux.

## Méthode d'évaluation

- ✓ Examen intra préjudiciable à livres ouverts : **30%** de la note finale
- ✓ Examen récapitulatif préjudiciable (*take-home* de 48 heures) : **70%** de la note finale

## Principaux instruments de travail

**Obligatoire** : *Code civil du Québec* à jour (2018-2019), *Code de procédure civile* (post-2014)